

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001896

MANDATS SPECIAUX – Déplacements accomplis par les élus de la communauté d'agglomération dans l'exercice de leurs fonctions – Modalités de prise en charge - Convention ADCF 2022

VU les articles L 2123-18-1, R 2123-22-1 et R 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°DEL2017-064 relative à l'adhésion de Thonon Agglomération à l'ADCF,
VU la délibération n°DEL2020-922 relative aux mandats spéciaux,
VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 21 juin 2022.

CONFORMEMENT à la délibération afférant aux mandats spéciaux, il est proposé au Conseil Communautaire que Thonon Agglomération prenne à sa charge, le montant des inscriptions, de l'hôtel ainsi que le trajet en avion pour les 8 participants au congrès à savoir :

- 330 € par personne (droit d'inscription communauté adhérente)
- 137 € par personne (frais de déplacement en avion)
- les frais de séjour sur justificatif pour l'hôtel ainsi que d'autres frais annexes (transport urbain...).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge par Thonon Agglomération des frais d'inscription, de déplacement et de séjour à la convention de l'ADCF à Bordeaux pour les personnes suivantes :

- Mesdames Claire CHUINARD, Brigitte MOULIN et Isabelle PLACE-MARCOZ, Vice-Présidentes
- MM. Christophe SONGEON, Claude MANILLIER, Jean-Claude TERRIER, Cyril DEMOLIS et François DEVILLE, Vice-Présidents

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 – article 6532 du budget principal 2022.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOÛT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001897

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2021 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC)**

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions de ce syndicat portées au cours de l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC),
INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001898

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLUi DU BAS-CHABLAIS - Fixation des modalités de mise à disposition du dossier au public

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-45 et suivants, relatifs à la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais approuvé 25 février 2020,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU l'arrêté n°ARR-URB2021.0003 pris par Monsieur le Président de Thonon Agglomération en date du 09 juillet 2021, prescrivant la procédure de Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais,
VU la notification du dossier de Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais aux Personnes Publiques Associées,
VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 05 octobre 2021.

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités de mise à disposition au public du dossier de Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 47

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Chrystelle BEURRIER avec pouvoir de Serge BEL)

FIXE

les modalités de la mise à disposition au public du dossier de Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais, qui se tiendra à partir du lundi 03 octobre 2022 à 09h00 jusqu'au vendredi 04 novembre 2022 à 17h00, comme suit :

- Mise à disposition du dossier de Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais et d'un registre côté et paraphé à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération – Domaine de Thénieres 74140 BALLAISON, permettant au public de formuler ses observations,
- Mise à disposition du dossier de Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais et d'un registre côté et paraphé dans les dix-sept mairies des communes couvertes par la procédure,
- Mise à disposition du dossier de Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme : <https://www.thononagglo.fr/43-urbanisme.htm>,
- Le public pourra faire parvenir les observations par courriel sur l'adresse urbanisme@thononagglo.fr, en indiquant en objet : « Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais »,
- Le public pourra faire parvenir les observations par lettre recommandée à l'attention de Monsieur le Président de Thonon Agglomération – Domaine de Thénieres – 74140 BALLAISON – avec comme objet : Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais,
- Installation d'affiches format A2 informant de la présente délibération et précisant l'objet de la Modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais sur les communes couvertes par la procédure, et à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération,

THONON agglomération

DIT que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPi, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPi, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001899

SCIEZ - Route de Perrignier - Renonciation suite à mise en demeure sur une servitude de gel

VU les articles L. 152-2 et L. 230-1 et suivants du Code de l'urbanisme,
VU la servitude de gel instaurée au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais,
VU la mise en demeure en date du 19 mai 2022, du propriétaire de la parcelle BH 318 sur la commune de Sciez au titre des articles L. 230-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT les enjeux liés aux logements sur la commune de Sciez, induisent de favoriser des nouvelles opérations prévoyant notamment la création de logements aidés,
CONSIDERANT que le maintien de la servitude gel au regard de ces enjeux et de l'opération projetée sur le tènement foncier faisant l'objet de la mise en demeure, n'est plus justifié,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RENONCE à acquérir la parcelle cadastrée BH 318, sise 60 Route de Perrignier sur la commune de Sciez, par suite de la mise en demeure découlant du droit de délaissement ouvert au titre de l'article L. 230-1 du Code de l'urbanisme,
PRECISE que cette renonciation neutralise les effets de la servitude de gel inscrite au PLUi du Bas-Chablais, instaurée au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le **22 JUIL. 2022**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 AOUT 2022**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPi, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPi, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001900

TRANSPORTS SCOLAIRES - Remboursement suite aux dysfonctionnements

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,

CONSIDERANT les dysfonctionnements qu'a connu le service de transports scolaires à compter du 1^{er} janvier 2022, puis du 1^{er} mai 2022 à l'occasion des reprises de services par le nouveau délégataire

CONSIDERANT les demandes de remboursement adressées en nombre par les usagers en conséquence des forts désagréments connus (impossibilité d'aller en classe)

CONSIDERANT le dispositif de remboursement mis en place par le délégataire pour les élèves impactés inscrits sur les lignes scolaires gérées par Thonon Agglomération sur l'année académique 2021-2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la procédure d'indemnisation partielle (à hauteur de 50%) les frais d'inscriptions au transport scolaire pour l'année 2021-2022 pour les circuits scolaires interurbains, soit 2'419 familles,
- PRECISE que les montants alloués à la mise en place de ce dispositif seront inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE l'extension de la période d'inscription au transport scolaire 2022-2023 sans pénalité jusqu'au 31 juillet 2022 inclus,
- AUTORISE M. le Président à signer tous documents afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le

22 JUIL. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOÛT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROUPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001901

CARTE DECLIC - Prise en charge

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon ».

CONSIDERANT que cette prise en charge s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire de Thonon Agglo.

CONSIDERANT que cette prise en charge concerne les trajets France Suisse via la 271.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de prise en charge,

APPROUVE les montants alloués pour la mise en place de ce dispositif seront inscrits au budget principal 2023,

AUTORISE M. le Président à signer tous documents afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



28 JUIL. 2022
Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPY, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPY, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Héléne WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001902

**COMMANDE PUBLIQUE / PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT
ET LA SECURISATION DE LA ROUTE DES VOIRONS A BALLAISON – Constitution d'un groupement de
commandes**

VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes,
VU le CCP, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation de la route des Voirons à Ballaison
CONSIDERANT la nécessité de renouveler le réseau d'eau potable et de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux pluviales situés dans l'emprise du projet,
CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Eau Potable de Thonon Agglomération,
CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint,
AUTORISE	M. le Président à signer et à exécuter ladite convention,
DESIGNE	M. Serge BEL en qualité de titulaire et M. René GIRARD en qualité de suppléant pour représenter Thonon Agglomérations aux différentes commissions.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VANNER

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROUPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROUPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001903

CONVENTION PORTANT TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'EAU PLUVIALES A REALISER CHEMIN DU VALLON SUR LA COMMUNE DE LOISIN

VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique
VU le projet de convention annexée à la présente délibération

CONSIDERANT le projet communal d'aménagement chemin du Vallon à Loisin,
CONSIDERANT la nécessité de renouveler pour partie le réseau d'eau pluviale,
CONSIDERANT qu'il est opportun de réaliser des travaux concomitamment avec les autres travaux de voirie sous une seule maîtrise d'ouvrage pour des raisons d'efficience technique et économique.

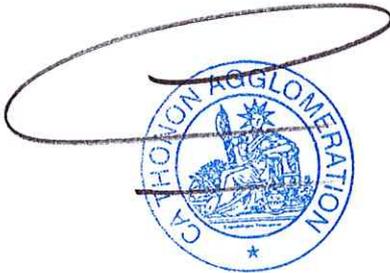
Il est donc nécessaire d'organiser la co-maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention ci-jointe où les deux entités désignent la commune de Loisin pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour un montant estimé des travaux d'eaux pluviales de 48 000 euros TTC,
AUTORISE Mme le Maire de LOISIN à signer et notifier les marchés de travaux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 Aout 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001904

COMMANDE PUBLIQUE / PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE LA RUE DU LEMAN A CHENS-SUR-LEMAN – Constitution d'un groupement de commandes

VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes,

VU le CCP, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue du Léman à Chens-sur-Léman
CONSIDERANT la nécessité de renouveler le réseau d'eau potable et de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux pluviales situés dans l'emprise du projet,
CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Eau Potable de Thonon Agglomération,
CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint,
AUTORISE	M. le Président à signer et à exécuter ladite convention,
DESIGNE	M. Serge BEL en qualité de titulaire et M. René GIRARD en qualité de suppléant pour représenter Thonon Agglomérations aux différentes commissions

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPi, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPi, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001905

MARCHE AOO 2021-02(MUL) - MS n°5 - Campagne de curage 2021 réseaux/ouvrages - Commune de Thonon les Bains

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,
VU l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLD-2019-0063 du 24 octobre 2019 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n°CC001235 en date du 27 avril 2021 relative à la passation de l'accord cadre AOO 2021-02.

CONSIDERANT l'attribution du marché subséquent n°5 notifié à l'entreprise SCAVI le 5 août 2021 pour un montant de 40 279.40 euros HT,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission pour avis réunie le 5 juillet 2022
CONSIDERANT que certains des ouvrages n'avaient jamais été hydrocurés auparavant,
CONSIDERANT que la quantité et la nature fortement hydrocarburés des déchets extraits de ces ouvrages étaient donc imprévisibles au moment de la passation du marché,
CONSIDERANT que la prestation de traitement et d'élimination des déchets conduisant au dépassement du marché est directement liée avec la prestation d'extraction des déchets rendant tout changement de titulaire impossible.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 1 introduisant une hausse du coût de la prestation à hauteur de + 18 350,49 € HT soit 46% pour intégrer l'élimination et le traitement des déchets fortement hydrocarburés.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOÛT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROUPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001906

REFACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,

CONSIDERANT que la sincérité des comptes et la fiabilité de la qualité comptable impliquent de déterminer pour chaque budget annexe relevant d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial) les sommes exposées par un budget annexe au profit d'un autre budget annexe qui concourent à la réalisation de ses missions, puis de procéder à leur refacturation par le budget portant la mission,

CONSIDERANT que le budget annexe eau potable porte la mission de facturation au profit du budget annexe assainissement,

CONSIDERANT que la détermination des charges à refacturer pour l'année N doit faire l'objet d'une quantification incontestable, c'est pourquoi il est proposé de retenir le nombre de factures arrêté le 31 décembre de l'année N-1,

CONSIDERANT que les critères objectifs de refacturation des charges de personnel du service eau potable sont les temps passés à la gestion d'un abonnement, la relève des compteurs, la facturation et les encaissements, représentant une charge de 3,20 € par facture, valeur 2017 dont la partie « personnel » sera indexée sur l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE la ventilation des charges de facturation entre les budgets annexes eau et assainissement et l'application de la refacturation de charges exposées par le Budget eau potable pour le compte du budget assainissement,
- PRECISE que les refacturations de l'année N se feront sur la base du nombre de factures émises au 31 décembre de l'année N-1,
- PRECISE que les critères applicables de refacturations sont ceux décrits dans les considérants précités,
- PRECISE que cette délibération et ses effets demeurent valables tant qu'elle n'aura pas été rapportée.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le **28 JUIL. 2022**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 AOUT 2022**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROUPI, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. GIL THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001907

PROJET QUINCY - Demande de subvention FEADER

VU la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
 VU la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « EGalim »,
 VU le Programme National pour l'Alimentation 2019-2023,
 VU la délibération n°CCO00802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial,
 VU les nouveaux statuts de l'agglomération approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLD-2020-0013 en date du 06/03/2020, et notamment la compétence facultative 4-3-4 « Agriculture Locale » mentionnant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial,
 VU la délibération n°CCO01209 du Conseil Communautaire du 6 avril 2021 octroyant une aide à Initiaterre pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la réalisation d'un bâtiment agricole mixte pour la couveuse agricole Quincy,
 VU la délibération n°CCO01210 du Conseil Communautaire du 06 avril 2021 portant sur la candidature de l'agglomération à l'appel à projet du Programme national pour l'Alimentation (PNA),

CONSIDERANT la labélisation du Plan Alimentaire Territorial de Thonon Agglomération en date du 25 mai 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 juin 2022,

M. le Président indique que la présentation de l'étude de faisabilité de construction d'un bâtiment agricole mixte destiné à pérenniser la couveuse agricole du secteur de Quincy à Massongy a été effectuée. En conséquence, le bureau communautaire a donné un avis favorable pour :

- Un portage du projet par La Foncière 74 afin d'affirmer la gouvernance partenariale définie pour la définition et la mise en œuvre du projet,
- Le dépôt de la demande de financement FEADER via l'appel à candidature « Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement thématique » - Type d'opération 16.7.1 du PDR Auvergne) – par l'agglomération, avec transfère à terme à la Foncière 74,
- Le plan de financement prévisionnel, non encore consolidé (attente retour de financeurs).

Estimation des couts		Financements potentiels pré-identifiés	
Bâtiment	580 388€	Subventions	
Viabilisation	40 775€	FEADER	100 000€
Ingénierie	122 809€	Région	
		Département	
		EPF	37 185€
		Prêts	
		Loyers 25 ans TAEG 1,5%	130 000€
		Prêt complémentaire	
		Participation CT 25%*	185 923 €
		Financements à trouver	440 859€
Total TTC	893 967€	Total TTC	893 967 €

*A définir entre la commune et l'agglomération.

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le principe de soutenir la création d'une couveuse agricole sise à Quincy
APPROUVE	en conséquence le principe d'un portage de cette opération par la Foncière 74,
VALIDE	le dépôt de la demande de financement FEADER et du plan de financement prévisionnel non encore consolidé,
AUTORISE	M. le Président à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette demande, y compris ceux afférents au partenariat à mettre en place.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le **22 JUIL. 2022**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 AOUT 2022**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole

JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, Mme Katia BACON

donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M.

Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001908

AOO2019-23(DEC) EXPLOITATION DES QUATRE DECHETTERIES INTERCOMMUNALE- Lot 5 - Location de bennes, enlèvement, transports et traitement des encombrants - avenant n° 2.

VU La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et les objectifs de valorisation et de recyclage.

CONSIDERANT la politique Régionale visant à tendre vers le zéro enfouissement à l'horizon 2035,
CONSIDERANT que la majeure partie des encombrants issus des déchetteries de Thonon agglomération est enfouie dans la Drôme,
CONSIDERANT en conséquence la hausse des coûts appliquée par les centres d'enfouissement et impactant les coûts du marché AOO 2019-23(DEC) exploitation des déchetteries lot n°5 dont le titulaire est l'entreprise DURR Recyclage, 361 ch des Artisans, 74550 PERRIGNIER.

M. le Président indique que l'objet de la présente délibération est d'introduire par avenant dans le bordereau des prix du marché, pour le lot n° 5, le coût relatif à l'évolution du prix de traitement des encombrants à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 30 septembre 2023. Le coût initial du marché était de 135 €HT la tonne, hors TGAP. Le nouveau coût appliqué sera de 160 €HT la tonne, hors TGAP.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 47

CONTRE : -

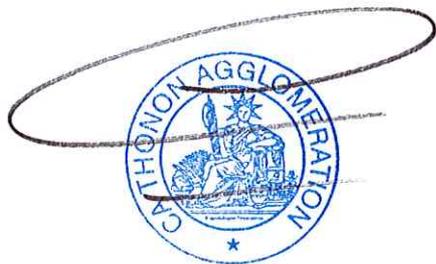
ABSTENTION : 2 (René GIRARD et Michel BURGNARD)

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 2 introduisant une hausse des coûts de traitement des encombrants dans le bordereau des prix unitaires pour le lot n° 5 du marché AOO 2019-23(DEC) - Exploitation des déchetteries.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le

22 JUL. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001909

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION EVENEMENTS 2023

VU L'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération »
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 juillet 2022,
VU le projet règlement d'attribution de subvention 2023 pour un appel à projets Manifestations / évènements,

CONSIDERANT la compétence statutaire facultative de « soutien aux actions culturelles et évènementielles ayant pour objet la promotion du territoire communautaire »,
CONSIDERANT la volonté d'accompagner les associations du territoire dans l'organisation de projets ou évènements d'ampleur contribuant à la promotion du territoire communautaire,
CONSIDERANT la nécessité d'un cadre pour préciser les conditions d'attribution de subvention,
CONSIDERANT le règlement d'octroi de subvention et les conditions de l'appel à projet 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe d'un soutien à la réalisation d'évènements contribuant à la promotion du territoire communautaire,
- APPROUVE le règlement d'attribution de subvention joint en annexe,
- DECIDE que le règlement d'attribution de subvention entre en vigueur à compter de la présente délibération pour des évènements de la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,
- PRECISE que les projets de demande de subvention devront être adressés par voie numérique entre le 1^{er} septembre 2022 dès 8h00 et le 30 septembre 2022 16h00 pour **un évènement se déroulant pendant l'année 2023** :
- Dossier et toutes les pièces justificatives à déposer sur le site de Thonon agglomération au format PDF. Un formulaire de dépôt sera disponible pendant la période : www.thononagglo.fr
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget principal 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juillet 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 13/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

THONON agglomération

N° CC001910

UNIFORMISATION DES DOCUMENTS UNIQUES

VU le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,
VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

CONSIDERANT que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,
CONSIDERANT que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,
CONSIDERANT que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,
CONSIDERANT que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,
CONSIDERANT l'avis favorable du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en date du 11 avril 2022.

M. le Président rappelle à l'assemblée que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Afin de répondre à cette obligation, Thonon Agglomération a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en repartant notamment des documents en vigueur précédemment à sa création. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les services du Centre de gestion.

L'ensemble des services et matériels a été étudié, sur sites, afin de répertorier tous les risques. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans l'établissement afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée et/ou matérialisée auprès du service des Ressources Humaines.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération,

THONON agglomération

- APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- AUTORISE l'autorité territoriale à signer tous les documents correspondants.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 AOUT 2022